

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Etranger.	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echo 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Fait divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

PICHON PEAU-DE-LAMPIONS !

Tunis, le 23 octobre 1902

ÉLÉGIE

SUR

PEAU-DE-LAMPIONS !

Le Résident rentre, mais les lampions d'antan sont rentrés avant lui, dans la friperie d'un néant mérité.

Il n'en verra jamais plus briller que dans les yeux des habitants de Tunis, au jour de son départ définitif de cette terre, qu'il a si cruellement déçu.

Que de chemin parcouru depuis un an !

Attendu ici, tel un rédempteur des crimes de son prédécesseur, régénérateur des mœurs publiques corrompues, vivificateur des espoirs longtemps réprimés, il se laissa accueillir sous les reflets illuminateurs d'un prestige, périmé, comme ces étoiles éteintes dont la lueur survit ondoyante à travers l'espace. Il se laissa acclamer en l'honneur de vertus mâles que n'avait créées que sa propre plume, il se laissa choyer en souvenir d'un passé républicain, qui n'avait été dans sa vie qu'un stage d'arrivisme.

Il n'a pas su soutenir un seul instant ce crédit naïf et libéral d'une réputation magnifique. Il en a moissonné les hourras sans le moindre souci de les justifier.

Il a condamné aux plus dures épreuves de la contradiction et de la déconvenue ses thuribulaires, qui spéculaient de balancer un jour le compte de flatteries par celui des promesses réalisées. Il reste encore débiteur de toutes leurs avances et ses courtisans ont dû déposer leur bilan, par épuisement d'épithètes laudatives.

Qu'a-t-il fait depuis un an pour la Tunisie ? Qu'a-t-il fait même pour ses partisans ? Il les a tous usés.

Il n'a rien fait parce qu'il ne sait rien faire. Il a pris la Tunisie pour ses Invalides d'Orient, au lieu d'en faire le champ d'expériences d'une vie nouvelle d'homme d'Etat occidental. Il n'a su qu'élever la paresse à la hauteur d'une science politique.

Que connaissons-nous de lui ?

Aucune initiative franche et féconde, aucune idée originale et mûrie, aucun discernement dans les idées d'autrui, bref, aucune manifestation de science, de méthode, de caractère ni d'activité.

Nous ne connaissons de lui que parades, promenades, banquets et messes, redondances lassées, phraséologie électorale fruste. Et les

plus grandes affaires d'Etat abandonnées aux mains agacées de sous-ordres ignorants, patauds et brouillons...

Il rentre diminué de tout ce qui constituait sa personnalité à nos yeux. L'ancien journaliste a pu avoir le courage de tenir la presse jugulée sous des textes archaïques incohérents et infamants.

Lui qui avait rompu des lances pour le droit et pour la loi, a foulé aux pieds, par deux fois documentées, et la légalité et la justice.

Le premier châtement de son parjure à la foi républicaine, lui a été impitoyablement administré par son ex-collaborateur, aujourd'hui son chef hiérarchique.

Un autre n'eut plus osé retourner ici.

Il rentre.

Mais la Tunisie n'ayant rien reçu de lui, fera sagement de n'en plus rien attendre. N'ayant su s'entourer que de solliciteurs, il a pris leur pli et ne sait plus réaliser qu'en sollicitant.

Il n'obtiendra jamais rien. Certains de ses échecs très récents, piteux en la forme et considérables dans le fond, nous sont connus.

Lorsque sous un prince, l'élite sociale ne rêve plus prospérité que par l'exploitation de vices crapuleux, c'est que tout espoir en les affaires honnêtes est perdu et le prince tombe déshonoré au rang des histrions.

Laissons ce chinois contempler en paix son auguste nombril.

Peut-être, a-t-il entendu dire qu'en Tunisie, on ne venait que pour faire son magot...

LA RÉDACTION.

Quelques personnes et non des moins estimables, ont cru voir dans notre dernier article sur le vœu de la Chambre d'Agriculture, l'apologie de M. Communaux. Nous n'avons fait que celle du bon sens qui autorise n'importe qui, dans un congrès, à parler au nom des groupes de son pays non spécialement représentés.

Cela se voit tous les jours et ne tire pas à conséquence. De là à supposer que nous entendrions présenter à M. Communaux l'escabeau de « l'influence grise » il y a tout un monde et nous avons cru au-dessous de nous de devoir préciser le contraire.

LES DIPLOMATES

L'Avenir Tunisien vient de publier sous le titre: Deux époques: La Tunisie sous les Préfets Résidents. La Tunisie - sous les diplomates, deux grands tableaux comparatifs raisonnés, offrant le bilan des deux genres d'administration de 1886 à 1891 et de 1896 à 1901.

Nous ne croyons pas que la presse tunisienne ait jamais offert un tra-

vail aussi minutieux aussi puissant et aussi saisissant.

L'analyser en quelques lignes et même en quelques numéros serait insuffisant et nous ne pouvons, que renvoyer le lecteur aux documents si ordonnés et si éloquentes que publie notre confrère.

On y constate la situation effrayante créée à ce malheureux pays par l'administration des diplomates qui a tout gaspillé, tout galvaudé tout corrompu, tout déshonoré.

Espérons qu'un numéro de L'Avenir tombant sous les yeux d'un parlementaire, non encore vendu, donnera lieu à une interpellation aussi prochaine que tenace.

NEW-YORK-ROUBLARD

ET TUNIS-JOBARD

Le Promeneur reproduit un article du New-York Herald de Paris, lequel fait prévoir et miroiter l'avenir de richesses réservé à Tunis par l'installation de la roulette.

Le Promeneur comptant une affluence d'Anglais et d'Américains, exulte et s'écrie : Ils arrivent !

Et l'écho répond : chouïa ! chouïa ! Le New-York Herald s'insinue furieusement le doigt dans l'œil américain qui le distingue s'il croit nous impressionner par les bluff qu'il se fait envoyer de Tunis.

Ce journal, à la fois d'informations et de mondanités, est la propriété du riche directeur du même journal de New-York, M. Gordon Bennett. C'est l'organe de la colonie anglo-américaine de Paris et de la Côte-d'Azur.

M. Gordon Bennett est loin d'être le premier venu en intelligence et en influence et ce n'est pas un homme d'affaires ordinaire. Avec cela, rien à dire. Mais en somme c'est un américain qui se moque pas mal de Tunis et de voir ses habitants se ruiner à une roulette qu'il aura préconisée. Cela ne fera pas faire une bronchade aux fringants chevaux qui galopent en flèche de son smart four-in-hand.

Il est de plus, paraît-il, actionnaire de la Société des Stations Hivernales.

Mais ce n'est, ni parce qu'il a pu s'y intéresser comme clubman, ni parce qu'il a un journal des plus puissants que la roulette en sera plus vite inaugurée ou qu'il y aurait un suicide de moins dans les couloirs du Casino. Il y a plus influent encore que M. Gordon Bennett, c'est l'opinion et la morale publiques qui reprocheraient durement à un monsieur qui n'en a pas besoin, de se faire des sous avec l'argent volé par de petits employés à leurs patrons. Car nous l'avons bien prouvé n'est ce pas ? Que tant que notre cité n'aura pas de quoi retenir l'étranger, Tunis ne vaudra guère que comme station pour cures de pédérastie, auquel cas, ce n'est plus un Casino, qu'il nous faut, mais une Bourse du Travail pour les syndicats jaunes.

Et nous avons beau être loin de Paris, nous ne permettrons pas à un

étranger, de faire ici un métier infâme qu'il n'oserait pas faire en Amérique, auquel il n'oserait pas se dire intéressé, dans ses milieux financiers et mondains, ni même en Angleterre, ni même à Paris, où justement les colonies américaines ont souci de leur réputation de correction.

Est-ce seulement lui qui a fait passer cet article ? C'est extrêmement douteux. Mieux éclairé, il télégraphiera à son correspondant : Fermez ça ! Shut it up !

Et, en fin de compte, il est radicalement faux que la Cie des Stations Hivernales ait le monopole de tous les jeux, y compris la roulette. Si elle l'avait, elle ne se démènerait pas tant pour l'obtenir.

L'art. 19, de la concession de la Municipalité lui interdit tous les jeux non tolérés en France.

La roulette y est-elle tolérée ? Non !

Et bien ! elle n'a rien, même pas un droit de préemption.

En effet, la roulette n'est pas à la discrétion de la Municipalité, mais du gouvernement, pas seulement tunisien mais français, qui, pour mille motifs, ne l'accordera jamais.

C'est déjà bien joli que le Belvédère viole l'art. 19 en faisant jouer au Sphinx et au Klondyke interdits en France, d'accord avec une Municipalité prévaricatrice et à la barbe du Procureur de la République et des lois.

Parmi les économies à réaliser notre confrère L'Avenir signale une indemnité de 55.000 francs aux écoles congréganistes !

On ne nous reprochera pas d'avoir manqué de flair lorsque les premiers nous avons arraché le faux-nez républicain au Mariste-Résident.

M. le Président du conseil des ministres voudrait-il bien nous faire l'honneur d'unifier sa politique si énergiquement progressiste ?

Pot-de-vinards !

On nous assure que dans certaine administration que nous ne voulons pas désigner aujourd'hui, le pot-de-vin serait fort en honneur.

Dans une fourniture très importante, une maison sérieuse s'est vu évincer quoique arrivée première en date, quoique ayant offert marchandise égale et de marque identique aux concurrents jusqu'à 15 et 20 0/0 meilleur marché.

Si le pot-de-vin n'apparaît pas là aveuglant, que faut-il encore ?

Depuis le chef de service jusqu'aux employés d'improbité intime, en passant par le chef des bureaux, tous ces budgétivores, pourtant grassement payés, en feraient une certaine consommation.

En ce moment, l'hôtel Gauthier demande des pensionnaires, attention à eux.

Tétanisme Épidémique

Les corps élus se communiquent la danse de Saint-Guy agraro-nationaliste par un phénomène de sympathie ressortissant à la psychologie des foules et des organismes inférieurs.

Le 3^e Collège a voté à la presque unanimité l'ordre du jour épileptiforme de la Chambre d'Agriculture. Comment un système d'idées et de

visées issues d'une seule cervelle, s nous osons nous exprimer ainsi, peut-il devenir comme par enchantement le credo sincère de deux assemblées libres et délibérantes ?

Voilà ce que la Colonie n'admettra jamais.

Où bien le 3^e Collège a reçu cette élucubration toute fabriquée de la Résidence avec ordre de dire amen et alors c'est du servilisme, ou bien elle l'a adoptée par esprit d'imitation et alors, c'est du somnambulisme.

Dans le premier cas, la réunion n'a pas été libre, dans le second, elle n'a pas délibéré. Et dans les deux elle a mérité le dédain public.

Car en somme, cette assemblée supplie le gouvernement central de lui interdire de s'occuper de politique.

C'est au-dessous de toute chiennerie, c'est la paraphrase de l'oraison dominicale : « Ne nous induis pas en tentation et délivre nous du mal ».

Eh bien ! en fait de délivrance de tout mal, nous demandons au ministre Combes de délivrer la Colonie de cette néfaste jésuitière de Conférence Consultative qui, sauf très peu de membres, fait rédiger ses vœux par le confesseur de M. d'Anthouard. Nous ne sommes pas là pour mettre le catéchisme en action.

C'est la mort de toute intellectualité que d'en être réduit à batailler contre d'aussi insondables crétinismes. Nous demandons à la France l'envoi d'un stock de gens intelligents et instruits pour refouler nos maîtres dans la basse domesticité de lointaines fermes pour laquelle ils sont nés.

Nos Echos

On nous assure qu'un pharmacien juif, d'origine tunisienne, qui exerçait sans la moindre tolérance aucune, serait parti précipitamment pour Constantinople acheter un brevet de pharmacien.

Nous espérons bien qu'au gouvernement tunisien on ne se contentera pas du parchemin de pacotille—acheté à beaux deniers comptants — qu'il rapportera de Stamboul.

— 0 —

Nous avions cru que le sieur Pérez, cet ancien et indélicat employé municipal condamné à trois années d'emprisonnement, que M. Boury avait recueilli à sa sortie de prison, se serait assagi après les longues heures passées dans le silence et la méditation cellulaire.

La leçon ne lui a pas servi, car les faux et détournements commis au préjudice de Mme Veuve Boury étant bien établis, celui-ci sera déféré au tribunal criminel.

— 0 —

Ce n'est pas nous qui jetterons la pierre à la femme qui, insatisfaite, cherche hors du logis conjugal, ce qui lui manque chez elle, c'est-à-dire l'apaisement de ses sens. Nous n'y voyons qu'un simple accroc.

Mais que cette femme fasse de sa jeune fille — assez âgée pour comprendre — la complice de ses fredaines voilà qui dépasse la tolérance permise.

Naturellement cette honnête épouse appartient à ce que l'on appelle le dessus du panier.

— 0 —

Tunis, malgré ses 200.000 habitants, ne le cède en rien aux plus petites localités de France pour le potinage et les cancans.

C'est ainsi que l'on raconte en ce moment mille choses plus désobligeantes les unes que les autres sur la famille de M. X... négociant important de la place et sur sa situation commerciale que l'on dit n'être pas très claire. On avance même qu'il pourrait faire le plongeon dans un assez bref délai. Or étant donné le crédit qu'il trouve en banque... qu'en sait-on ? Et connaît-on le fond de son portefeuille ?

Nous ne sommes pas l'ami de ce négociant et, par conséquent pas chargé de le défendre, mais il est vraiment intolérable que des bruits aussi suspects puissent être mis en circulation sans qu'il en coûte rien à son ou ses auteurs.

Si l'on rendait responsable le patron du café d'où ces bruits partent généralement ?

—o—

Sur les instances de son avocat, notre ami M. Dasconaguerre, le nommé Lopinto, propriétaire à Ras-Tabia qui, on s'en souvient, avait tué sa femme d'un coup de fusil, vient de bénéficier d'une mise en liberté provisoire jusqu'à sa comparution devant le tribunal criminel.

—o—

C'est à l'audience du 5 novembre que comparait Remy, qui a tué sa maîtresse dans l'établissement Aragon à Maxula-Radès.

M. Dasconaguerre est chargé de la défense de Remy. Sa tâche sera lourde pour faire acquitter son client.

—o—

Jardin de colons

Une des rubriques les plus désohilantes des tableaux de l'Avenir c'est sûrement celle des six cent quatre-vingts colons français qui coûtent à la colonie la bagatelle de 3780 francs par tête ?

Jusqu'ici on ne connaissait que les jardins zoologiques dont les pensionnaires obéissent aux budgets. Nous voilà sur les bras un jardin anthropologique de colons.

Et l'on parle encore de coloniser. Ah ! non ! En voilà assez !

Notez que si l'on demandait aux colons à combien ils se reviennent à eux-mêmes, il vous répondraient par de bien plus gros chiffres encore ; ce qui prouve que eux et nous mangeons de l'argent à leurs entreprises avortées.

Alors, arrêtons les frais !

—o—

On nous annonce l'installation prochaine à Tunis, d'une nouvelle banque. Le bruit court qu'un des principes de cet établissement sera de ne jamais abuser des projets d'affaires à lui confiés en vue d'un emprunt, pour ensuite, les faire souffler au malheureux solliciteur par des hommes de paille...

—»o«—

L'influence de M. Pichon à Paris si vantée ici, n'a tout de même pas eu pour résultat de faire obtenir une seule croix de la Légion d'Honneur à la Tunisie.

Nous regrettons ce décri pour les personnalités méritantes qui en sont victimes.

M. Pichon croyait sa majesté suffisamment assise par la faculté de distribuer des *Nichan* que tout le monde peut se fabriquer soi-même avec de vieux bidons à pétrole.

—»o«—

C'est avec un bien vif plaisir que les nombreux amis de M. Lefebvre, l'ancien directeur des forêts tunisiennes ont appris sa nomination au grade de conservateur des forêts en Algérie.

M. Lefebvre, comme le disait ces jours derniers un de nos confrères, est le créateur du service forestier en Tunisie.

Sous son habile et intelligente direction ce service faisait espérer

des ressources importantes qui seraient venues dégrever fortement le budget et transformer de fond en comble des contrées à nulle autres pareilles dans la Régence de Tunis.

Malheureusement pour notre pays d'adoption, M. Lefebvre avait le cœur trop haut et l'esprit trop indépendant.

Faisant un service irréprochable qui devait assurer des centaines de mille francs de revenus, bûchant ferme, sans cesse par monts et par vaux, il n'entendait pas épouser les querelles du Résident, aussi M. Massicault demanda son rappel.

Nous adressons au nouveau conservateur nos félicitations les plus sincères.

—»o«—

On se demandait pourquoi Tunis avait besoin de la roulette. M. J. M. T. le révèle dans la *Dépêche*.

C'est que la Tunisie ayant des antiquités, il est urgent d'en tirer des moulages pour construire au Belvédère un colysée où l'on jouerait, comme à Orange, des drames d'Euripiste et de Sophocle.

Le sophisme consiste à se créer des besoins imaginaires et extravagants pour justifier les recours aux recettes criminelles et ruineuses.

Ce n'est pas plus malin que ça !

On manquait donc de grecs au Belvédère pour songer à y évoquer Aristophane ?

Panem et circenses !... Un peuple a pu vivre des siècles avec ce cri, parce qu'il avait, au dehors, les conquêtes et le butin et au dedans une classe d'esclaves.

Mais ici ? A Tunis ?

Tunis ? La devise elle l'a : *Panem et circensis*.

—o—

NOUVELLE A LA MAIN

— En somme, quel était exactement le régime sous lequel M. Bellot était marié avec la belle Kalaâ ? communauté ou dotal ?

— Non mixte : La communauté réduite au caquet.

— Tu veux dire : au casquer !

Kalaâ-Djerda

VÉRITÉS FORCÉES

Il paraît que le *Syndicat bellotargiste* spéculait sur une prochaine lassitude de notre plume pour avoir la paix.

Cela prouve qu'il est bien mal informé sur sa propre affaire, car il y eneut rarement de plus fertile en copie. Son seul défaut est même de ne point laisser le temps de se répéter, chose indispensable, comme on sait, pour bien enfoncer le clou dans le cerveau public.

Nous avons, dans notre dernier numéro, esquissé les éventualités de « régularisation » du contrat Bellot, qui nous obligeraient à accompagner jusque sur un transport de l'Etat, en partance pour les antipodes, une série de personnages dont la vue nous est décidément plus sympathique sur l'Avenue de France.

Ce nous serait un crève-cœur de voir déambuler en grappes, chapellet d'acier au poignet, rasés de près et costumés de bure, des gens que nous aurions connus élégants, en veston, ou en habits de drap fin, éblouissants d'or, d'émail et de fer blanc.

Nous avons à peu près donné la liste des voyageurs éventuels des premières charrettes (*convict-cars*).

Il nous reste, pour la netteté des images, à parler maintenant des non-compromissibles, de ceux qui ne partiraient pas.

D'abord le tribunal et, à sa tête, M. le Président Fabry en sortira exempt de tout reproche — partie pour y avoir été absolument

étrangers, partie pour avoir observé une attitude sensée.

On devine que cela nous écorche la bouche de dire du bien des magistrats ! Mais comme a dit Saint-Hilaire « Il est du devoir des défenseurs de la vérité de n'avancer que des choses vraies ».

M. le juge Loison a homologué la sentence comme régulière, conforme aux lois et aux bonnes mœurs. Nous soutenons et prouvons tout le temps le contraire, mais sans oublier que nous parlons du fond et que M. Loison n'entend que la forme. Comme il n'est pas dit dans la sentence qu'un groupe cédera à l'autre ses femmes et filles, les bonnes mœurs sont sauvegardées. — Comme le mot « cambriolage de Kalaâ-Djerda » en est absent, la loi est respectée, etc., etc.

M. Loison peut donc penser comme nous et nous eussions peut-être agi comme lui, puisque la loi réserve les droits des tiers de toutes façons.

M. le Président Fabry, lui, a été l'objet de nombreuses et véhémentes imprécations depuis sa jurisprudence de 1897, qui dépouilla Targe, jusqu'à ce jour.

Son rôle est très suggestif. Il en faudrait connaître toutes les particularités pour être équitable mais nous croyons en savoir assez long pour le caractériser.

On sait qu'il a, — à notre sens, injustement — évincé le groupe Targe, légalement nanti, en lui inventant la nécessité de la *Dje-maïa*. Cela s'appelait non pas *juger*, c'est-à-dire appliquer des lois existantes, mais *légiférer*, puisqu'il n'y avait ni précédents ni textes.

Mais Millet avait fait de cette éviction une question résidentielle. Il en voulait à mort à Targe, de n'avoir point accepté le capitaliste qu'il lui avait présenté quelques mois avant.

Ne pouvant le massacrer ouvertement, il s'était adjoint la force motrice disponible que représentaient les conyoitises de Bellot. Celui-ci, sans rien de droit avec M. Targe, fut contraint d'en faire autant avec les *mokaddems* de Kalaâ qui en avaient.

La perte de Targe était décidée, le complot bien agencé.

Il ne manquait que le tribunal. C'était le plus difficile. Et cependant il y vint aussi.

On l'a beaucoup reproché à M. Fabry et on lui a servi à plaisir son mot à M. Millet : « *Nous sommes des magistrats de gouvernement* »

Et bien, c'est justement ce mot, infâme, à première vue, qui moralise hautement, son attitude.

Crapule, fut Pontois qui a, jadis, fourni au Résident le truc juridique pour légaliser l'arbitraire et les plus abjectes fantaisies du pouvoir.

Mais cet écueil franchi, il était de la plus élémentaire prohibé de faire acte d'allégeance. M. Fabry, l'a t-il dit platement ou ironiquement ? Peu importe ! Le fait est que c'est, pour tout le règne et la personnalité intellectuelle de Millet tout seul une noire et indélébile flétrissure.

Pour le magistrat, ce n'est pas une tare. L'inamovibilité est la seule garantie de son indépendance. Qui l'exige de magistrats amovibles est un ignorant et le magistrat qui la revendique est un fou comme Pontois. Donnez l'inamovibilité à M. Fabry et cessant d'être fonctionnaire, comme les magistrats debout il tiendra tête au pouvoir ou alors, ce ne sera plus qu'une question de caractère et non de fonction, comme aujourd'hui.

Nous précisons ce point pour démontrer combien sa conscience eut à lutter contre cette fonction lorsqu'il se vit dans l'obligation de déposséder Targe. Voici comment :

Le procès en nullité contre Targe lui était intenté par ses propres vendeurs. Leur mobile égoïste était que les loyers au lieu de leur être distribués en espèces, devaient être remployés en terrains par la *Dje-*

maïa. Or des terrains, ils en avaient de reste. Tandis qu'avec le bail Bellot ils auraient encaissé directement.

Aussi était-ce Bellot — fait notoire — qui était l'impresario, le commanditaire de ce procès en nullité, dont il attendait l'heureuse issue pour entrer en possession.

Dans le cours de la procédure M. Fabry qui répugnait à l'inéluctable besogne, n'y alla pas par quatre chemins. Enjambant la fiction des *mokaddems* poursuivants, il mit Targe et Bellot en présence dans son cabinet et les supplia de transiger. Il leur dit ce mot, qui bien compris, à notre sens, est réellement dramatique : *Ne me laissez pas rendre de vœulement en cette affaire*. Ce qui voulait dire : malheureux que nous sommes ! Je suis impuissant à écarter l'iniquité de vos têtes, aidez-moi à sauver ma conscience, je vous permets de fuir la tyrannie !

Ce fut de sa part, un acte insurrectionnel au premier chef, une révolte de conscience dont le psychologue impartial remplira toute une page de son actif.

Targe ne comprit pas. Le sort en était jeté. Il perdit tout, car Millet avait fait une raison d'Etat de sa dépossession.

Rattachons cette scène pathétique à l'arbitrage.

M. Fabry y fut mêlé tout au début, il n'eut qu'un mot : *mettez-vous en règle avec la loi, avant toute entrée en jeu !*

On ne l'écoula toujours pas.

Pourquoi ?

C'est que, d'un côté comme de l'autre on n'avait foi qu'en sa propre influence politique soit locale, soit *via* Paris sur la Résidence Générale. On se sentait assez fort pour mener M. Pichon à la baguette et on s'assit arrogamment sur la loi, les yeux fixés sur la légende de l'omnipotence résidentielle de droit divin.

Le groupe Targe qui avait négligé pendant des années, tout ce qu'il fallait pour défendre ses droits avait fini par poétiser ses désastres et prenait ses élégies pour des titres de propriété.

Bellot, objet des mille chatteringes de Millet, alors qu'il n'en a jamais été que l'instrument passif, le vrai dindon de la farce, croyait lui aussi que ces feintes faveurs lui donnaient barre sur le nouveau Résident.

Or jamais Millet n'a voulu un seul instant lui donner Kalaâ. Cela est si vrai que lorsqu'il connut le jugement de M. Fabry, il s'écria : que je suis donc heureux que M. Fabry ait trouvé moyen de ne donner Kalaâ ni à l'un ni à l'autre !

Cela est si vrai que Millet fit le décret de 1898 qui évinça définitivement Bellot, puisque l'art 19 réclame « un contrat régulier » alors qu'il savait que Bellot n'en avait pas.

En un mot, alors que Millet ne voulait donner Kalaâ ni à un ni à l'autre M. Fabry la voulut donner à tous les deux et légalement.

Personne n'a compris. On a préféré des illusions et l'illégalité.

D'une rigoureuse poussée, nous libérons la loi et le droit et donnâmes raison aux avertissements de M. Fabry...

Qui vivra verra !

Mais au jour lamentable du convoi, pour les rivages ou grouillent les requins, encore inconsolés du faux-bond de Dreyfus, blasés sur le coriace ordinaire anarchiste, friands de fonctionnaires avancés au choix, impatients de s'agacer les crocs sur des cœurs d'huissiers de se délecter à des langues d'avocats, de s'offrir une bûche d'oreilles de diplomates et enfin de couronner ce balthazar par un dessert de pied de gendarmes, au jour de cet exode, on verra un homme resté à quai pourvu d'une conscience nette mais apitoyée, leur envoyer un sa-

lut de son dernier mouchoir...

Ce sera M. Fabry.

JACQUES BAHAR.

PETIT GUIGNOL TUNISIEN

Professeur d'harmonie

La musique adoucit les mœurs des peuples et attendrit les cœurs des individus. C'est pourquoi certaines mamans préfèrent, pendant les leçons de piano de leurs filles, surveiller leur vertu que le pot-au-feu familial.

De la sorte, elles sont sûres que c'est bien sur le piano et non sur un autre instrument que s'est façonnée la virtuosité de leurs demoiselles.

C'est pour avoir négligé ces précautions, qui n'ont pas dû suivre de bien loin l'institution des professeurs de musique, qu'une maman a dû constater les progrès de sa fillette dans les morceaux si difficiles à quatre mains.

La sultane en titre du maestro trouvant un jour une lettre de la pauvrete dans ses poches, n'eut rien de plus pressé que de l'aller mettre sous le nez de la maman.

Mères de famille, à vos postes ! Le maître est talentueux, spirituel galant, insinuant et sait prendre envers les tiers, l'air bête que réclame l'emploi de séducteur de petites oies blanches....

GUIGNOL

LE GRAND MOGOD

On se rappelle l'ébouriffant panegyrique de M. Pichon paru en juin dernier dans la Dépêche Tunisienne sous le titre de : Programme de M. Pichon.

La semaine dernière, ce journal publiait un article sur la visite du Baron des Carences aux Nefzas et aux Mogods. Nous y reconnûmes la même facture que nous continuâmes à attribuer à quelque vague porte-coton de la Résidence et passâmes outre.

Bien à tort, car le morceau d style n'a d'autre auteur — nous le savons de bonne source — que M. d'Anthouard lui-même.

N'est-ce pas lui qui écrivit naguère, ce fameux article du Promeneur pour le maintien du cautionnement ? Là nous touchâmes juste.

Tout change, alors : Un confrère nous est né !

Bismarck a dit un jour : Domage que je sois devenu chancelier d'empire, j'aurais fait un si bon journaliste ! En effet les diplomates étouffent dans le méphitisme de leur parlerie, ne détestent pas de se donner de l'air par la presse.

Notre sympathique confrère d'Anthouard, lui, aime à se donner des gants, car il ne prend pas des mitaines pour faire son propre éloge. Il a bien raison. S'il fallait compter sur autrui...

Qui mieux que lui pourrait dépeindre son effet terrifiant et salutaire sur les incendiaires des lorêts des Mogods ?

M. d'Anthouard, dit-il s'est montré très énergique. Il a fait lui-même arrêter un des principaux incendiaires etc. »

Matin ! Quelle poigne ! Cela sonne comme s'il avait traversé au galop de son cheval une forêt incendiée et se serait arrêté à la poursuite de criminel dont il aurait saisi le chef au collet. Non ! il a simplement fait arrêter un pauvre bougre qu'on lui a amené tout cuit. Lui chef d'Etat symbole de clémence et de pitié fait œuvre de garde-forestier.

C'est qu'il l'a encore dit aux indigènes :

« Les exemples qu'il a donner

leur feront comprendre que le délégué à la Résidence parle et agit.

Il est terrible, cet homme des bois! Son patron, l'homme de la montagne, ne va plus le reconnaître. Pensez donc! Un délégué qui parle...! Jusqu'ici il n'y avait que les poupées disant: papa, maman et les décapités. Mais un délégué parlant? Il est vrai qu'il agit aussi et comme nous le savons très énergique, adieu! la voûte de l'Hunyadi Janos.

Le malheur est qu'il ne nous a pas dit s'il pensait.

C'est peut-être aussi superflu pour un diplomate que pour un cocher d'omnibus. Mais les journalistes en ont parfois besoin.

Ce n'est pas une raison parce qu'on est sous les ordres de M. Pichon pour écrire aussi mal que lui. Ainsi donner des exemples cela veut dire citer ou énumérer des faits typiques; donner un exemple, c'est s'offrir comme modèle, mais les deux ne veulent pas dire statuer ou faire un exemple.

« Le gouvernement ne se laissera pas arrêter par de vaines menaces » c'est du Pichon de devant les fagots. Si les menaces sont vaines, il n'y a aucun mérite à les dédaigner. C'est avouer qu'on aurait peur de menaces sérieuses.

On ne dit pas: « d'abord et avant tout » car si d'abord ne voulait pas dire avant tout, ce ne serait pas le premier abord mais le second rabord.

C'est du style de Dangeau pour chiens écrasés.

Enfin dernière perle: « MM. d'Anthouard et Padoux ont vu l'état des terrains sur lesquels les incendies ont éclaté le mois dernier: les touffes y sont petites et tendres d'un aspect appétissant, on en mangerait ».

On le fait mais on ne s'en vante pas, petit gourmand!

Et puis, un journaliste signe de son nom ou d'un pseudonyme. Notre nouveau confrère serait-il embarrassé? Nous lui en proposons un assortiment: Baron de Sadlitz, Glauber-Houdin, Han-Ricin. Séné-Gall, Casse-Tapiann, Si-Klamen. etc. Mais le meilleur nous paraît être Le Grand Mogol (michet énergique sous-entendu) qui remémore son Auterlitz sur les Arabes ignicoles. Cela nous rappellerait le doux et chaste prince Mignapour du Grand Mogol.

On fredonnerait dans les rédactions:

*Mine-à-Four si tu veux avoir
A ton tour honneur et pouvoir
Médie-toi! tu deviens rasoir
Reste dans ton Cabinet Noir.*

Le vin à cent francs (Suite)

Pour la stérilisation, je me réserve d'appliquer, à son heure, un procédé de mon invention que je demande la permission de garder secret jusqu'au brevet.

Pour le récipient, il faut exclure les bois, car le moût aspire l'oxygène à travers les pores. Il faut du métal. Nouvelle difficulté, le moût décompose tous les métaux: fer, cuivre, nickel, étain, zinc, etc., sauf l'argent et l'or. De là, la tasse en argent des négociants, l'orfèvrerie vinaire des anciens.

L'or est trop cher, l'argent aussi: Le tonneau en fer, c'est le rêve. Il fallait lui appliquer intérieurement une mince couche d'argent adhérente qui n'en renchérit pas le prix. J'ai travaillé pendant de longs mois à ce problème extrêmement complexe et ardu, pour une autre entreprise — j'ai réussi industriellement.

Nous avons donc l'essentiel; la stérilisation du moût, la sécurité du transport.

Le moût arrivera donc en Allema-

gne, sera mis en cellier en attendant la vendange locale, puis marié au moût allemand, fera avec lui un seul et même vin, car nous savons qu'un vin et un vin, comme un abbé, un abbé cela fait deux vins, tandis qu'un raisin et un raisin, cela ne fait qu'un seul vin par la combinaison des éléments à l'état naissant.

Reste la partie agricole.

Il ne peut s'agir de vendre aux vigneron rhénans du moût d'Ain-Kelb de Ferañah de muscat ou autre. Il leur faut leurs cépages dont le plus répandu est le Riesling ou Orleanier importé depuis des siècles de notre orléanais. C'est encore insuffisant. Il faut ensuite que pour chaque cru allemand on trouve une région tunisienne viticole correspondant e comme terrain, sous-sol, exposition, etc., car dans l'économie commerciale du projet chacun cultivera pour une région déterminée et non pour une autre. N'oubliez pas que nous causons vins fins et chers.

Qu'aura fait le Riesling? Sous l'action du soleil tunisien il aura fourni un raisin exaltant toutes ses qualités latentes. Il sera à son surperlatif inconnu, comme parfum, (le raisin tunisien est le plus parfumé qui soit, à mon avis) comme sucre, arôme et autres éléments multiples. Il trouvera à destination, dans son congénère allemand, l'acidité qui lui manquera ici, puisque remplacée par le sucre.

Si maintenant nous régularisons la vendange, là bas par des levures pures sélectionnées du Rhin, nous obtenons, suivant ladose... de moût tunisien, des variétés de vin des plus précieuses.

Passons au côté commercial.

Le colon tunisien ne peut prendre l'initiative en spéculation. Il ne peut greffer du Riesling au petit bonheur. L'allemand ne peut davantage donner des commandes au hasard. Cercle vicieux. Il faut donc former un syndicat de colons disposés à étudier théoriquement le projet, car avant tout, pas de dépenses aléatoires et constituer un riche dossier. Après cela, il faut aller en tournée chez les viticulteurs du Rhin et du Mein. On ne fait rien par correspondance.

C'est une aristocratie, en quelque sorte, les descendants des seigneurs dont nos père de Valmy et de Jemmapes sans compter nos aïeux, sous Turenne, firent de si délicates dentelles de leurs donjons. Ils ne nous gardent d'ailleurs pas rancune de ces espiègleries, adorent les français, s'honorent fort de nos lampées prises dans leurs hanaps historiques des grandes occasions, et certes, la tournée d'une commission de colons tunisiens, de Coblence à Mayence, à travers tout le Rhingau en poussant jusqu'au Palatinat et par un crochet sur Francfort, sera une excursion triomphale, je m'en porte garant pour les quelques amis que j'ai là bas.

Il en résultera une entente sous forme de *Syndicat osticole mutuel germano-tunisien*. Une contre-commission de viticulteurs allemands viendra étudier notre terroir où chaque intéressé choisira son cru correspondant.

Une tolérance de la loi antiphyloxérique autorisera l'introduction de boutures stérilisées et l'on pourra aborder les greffes d'essai. C'est l'affaire de deux ans.

En attendant, on peut de suite entreprendre les essais d'expédition de moût stérilisé, *in anima vili* en raisins blancs locaux qui, en Allemagne, par 12° au lieu de 30° feront toujours du meilleur vin qu'ici.

C'est ainsi que, graduellement, prudemment, on acquerrait le tour de main nécessaire à la grosse affaire,

qui ramenée à son indécomposable expression s'appelle: exporter notre soleil sous forme de raisin comme la Norvège exporte son froid sous forme de blocs de glace.

Je ne crois pas m'être trompé de beaucoup en présageant cent francs l'hecto pour faire des vins d'une valeur marchande de cinq cents, mille et quinze cents francs...

J. B.

A vendre à St-Germain 1000^m de terrain bien situé et bonne terre, complanté d'arbres.
Sad, au bureau du Journal.

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881
BUREAUX: 12, Rue de Hollande

COLIS-POSTAUX

Dattes, Oranges, Citrons, Mandarines, Huiles
JOSEPH EYRIÈS
26, rue d'Italie, inpassa Baldauff
TUNIS

Engrais organique riche, pour la culture maraîchère et la viticulture prêt à être employé, à céder à prix très modérés, sur place à Tunis, ou rendu à la propriété, au gré de l'acheteur.

S'adresser à l'entrepôt du Domaine POTIN, avenue de Carthage à Tnnis.

Broderies et Dessins
11, rue Chaker

A LOUER

Pour la fin de l'année grand et vaste local actuellement occupé par la Compagnie Algérienne ainsi que les 1^{er} et 2^e étages.
S'adresser à M. Grego, propriétaire, rue Hanon, 2.

Demandez dans les Établissements

l'Absinthe BERGER
la plus répandue et la meilleure entre toutes.
Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie MM. FION Frères, 15, rue de Besançon, Tunis.

DEMANDEZ PARTOUT

L'Amer et le Fernet LICARI
Récompensés à plusieurs Expositions
Médaille d'Or, Concours d'Alimentation et d'Hygiène, avec félicitations du Jury: Paris 1900.
Médaille d'or, Exposition Universelle: Paris 1900.

BIZERTE

GRAND CAFÉ TERMINUS
Établissement de premier ordre
Consommations de choix — Liqueurs de marque

Docteur M. Cardoso, chirurgien titulaire à l'hôpital italien spécialiste pour les maladies de l'oreille, du nez, de la gorge, reçoit tous les jours, de une heure à deux heures, rue Hannon, n° 2.
Traitement spécial des végétations adénoïdes. Intubation dans le croup et la diphtérie.

Robes et Manteaux

M^{me} V^o DONQUE
TUNIS - 2, Place Ben Ayed - 2, TUNIS
Travail Soigné.

A Vendre pour cause de départ, à Bizerte, Café-Restaurant bien achalandé. Prix modérés. S'adresser au bureau du journal, ou sur les lieux.

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes qui ont valu au coaltar Saponiné Le Beuf son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 fr. les 6 flacons 10 francs dans toutes les pharmacies.

Se défier des contrefaçons
Dépôt: Pharmacie NEE

Institut Dentaire

Pierre LESCOT
Chirurgien-Dentiste
Place de la Résidence, Entrée I, Rue de Rome

BAR FRANÇAIS

Anciennement BAR MAURICE
tenu par **CARMEILLE**
3, rue de Rome

Consommations de 1^{er} choix - Liqueurs de Marque - Café au lait



RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte
22, rue de Rome, 22
Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.
Plans, Projets, affaires à forfait

BAINS FRANÇAIS

Entrée rue de Suisse
Entre les rues Es-Sadkia et Hollande
Bain simple, 0 f. 80; douche, 0 f. 50

CE JOURNAL EST COMPOSÉ PAR DES OUVRIERS SYNDIQUÉS.

Le gérant: **EM. LACROIX**
Imprimerie de la Petite Tunisie

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE

DENTIFRICES

des RR. PP.

BÉNÉDICTINS

de SOULAC

A. SEGUIN, BORDEAUX

MEMBRE du JURY, HORS CONCOURS

Exposition Universelle Paris 1900

Dépôt, pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVIGE, place du Tribunal, Tunis

Vient de paraître

LA SÉRIE DES PRIX

de la Ville de Tunis
Nouvelle Edition supprimant l'ancienne Série
En vente chez les éditeurs-dépositaires, J. PICARD et C^e (Imprimerie Générale), 8, rue Al-Djizira, Tunis.

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12
Em. GIRAUD, propriétaire
GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE
Service à la carte et à prix fixe
Salons pour Familles
Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits
MÉDAILLE OR ET ARGENT

GRAND HOTEL MODERNE

MAXÉVILLE
TUNIS - 12, rue de Constantine, 12 - TUNIS
Maison de luxe et de premier ordre
Chambres depuis 2 fr. 50, sans repas; de 7 fr. 50 à 9 fr. 50, tout compris, avec repas pris selon désir à la Brasserie Mazéville.

OMEGA

Montre de Précision
OR, ARGENT, ACIER, NICKEL
Paris 1889
Hors concours Membre du Jury
Genève 1896
Médaille d'Or
Bruxelles 1897
GRAND PRIX

Grand Assortiment de bijouterie joaillerie, bijoux, arabes. Décorations et insignes français et étrangers. Choix complet d'Orfèvrerie "Bou-lenger".

D. LADISLAS, Horloger-Bijoutier
4, Avenue de France - TUNIS

PLUS DE MILLE APPROBATIONS

HUNYADI JANOS

EAU PURGATIVE NATURELLE
Réputation Universelle
Le type le plus parfait et le plus répandu des purgatifs salins
Action sûre, prompt et douce

AVIS IMPORTANT: NEIGER L'ÉTIQUETTE PORTANT LE NOM

"Andreas Saxlehner"

VILLE DE BIZERTE

CASINO - THÉÂTRE

A PROXIMITÉ DE LA GARE ET DU PORT
 Restaurant de jour et de nuit — Service à la carte

REPRESENTATION TOUS LES SOIRS A 8 HEURES 1/2 — ETABLISSEMENT DE 1^{er} ORDRE
 Prix Modérés * * * Prix Modérés

GRANDE BOULANGERIE - PATISSERIE - CONFISERIE
A LA LUNE
 MAISON FRANÇAISE
 PAINS VIENNOIS, CROISSANTS ET BRIOCHES
 Spécialité de pièces-montées, croquettes-nougats, Gâteaux
 sur commande pour mariages, baptêmes etc., Confiserie fine.
TUNIS - 20, RUE D'ITALIE - TUNIS

BRASSERIE DE LA LOIRE
 Tenue par **B. MERTILLO**
 Avenue de la Marine, 57 - TUNIS
 EN FACE LE CASINO
SALONS RÉSERVÉS - BILLARD
 Consommations de premier choix — Liqueurs de marque
GLACES & SORBETS

Outillage Agricole & Industriel
BENEDITE & DIDI
 28, rue Es-Sadikia (près la gare française)
CHARRUES DE TOUS MODÈLES & DE TOUTES DIMENSIONS
 DECHAUMEUSES, HERSES, ROULEAUX
 et tout le nécessaire pour la campagne des labours
ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET DE TUNIS
 Tous nos articles sont nouveaux et adoptés aux exigences
 culturelles de la Tunisie
Demandez le Catalogue Automne 1902

PHARMACIE LYONNAISE
 TUNIS - 12, rue d'Italie, 12 - TUNIS
ROSSET-BRESSAND, pharmacien

VIN TONIQUE DES SUFFÈTES
 à la Kola, Coca, Phosphate de Chaux
DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES
 DES SUFFÈTES
 Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public
 après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le véritable remède d'excellence de
 toutes les personnes affaiblies par les chaleurs, l'allopathie, l'emploi certain, pour brûlures et
 plaies excorées, inflammations de la bouche.
 Eau minérale purgative, gros et détail
 Lotion végétale pour la conservation de la chevelure
 Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par 1^{er} et par
 courrier.

Maison Paonessa, Artificier
 22, Avenue de la Marine, TUNIS

FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES
 Entreprise générale de fêtes publiques et privées
 Vente et location d'illuminations et de décorations
 Drapeaux et tentures de toutes nationalités
 Ballons, Lanternes vénitiennes, Verres de toutes couleurs,
 Pains de stéarine, etc., etc.
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Banque de Tunisie
 Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs
 Siège Social à Tunis
OPERATIONS DE LA SOCIÉTÉ
 Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur mar-
 chandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à
 vue et à échéances fixes. Garde de titres. Paiement et escompte de
 coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et à terme sur
 tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de cré-
 dit sur tous pays. Souscriptions — Emissions.

Demandez partout
LE KINA-BELLOT
 ABSINTHE ET AMER COÛILH
BELLOT, Distillateur à Tunis
BRUN-BUISSON, successeur
 Dépôt général des eaux minérales de VICHY
 des liqueurs fines de la maison LAVASSE & Co et du Champagne MONTEBELLO

Ancienne Maison AVELARD et THOMAS
Société des Ateliers de Constructions Métalliques
J. BERTRAND & Co
 TUNIS — Avenue de Carthage — TUNIS
 Moteurs à pétrole les plus perfectionnés et les plus simples
 Installation d'usine
 Norias, pompes de tous systèmes, Moulins à blé pour mouture indigène
 Captage, Élévation et distribution d'eau
 Appareils de sondage
 Installations électriques : éclairage et transport de force
 Fers, Fontes et Métaux
FOURNITURES POUR USINES et EXPLOITATIONS AGRICOLES
 Fonderie de fer et de bronze
 Pièces de rechange de machines livrées en vingt-quatre heures

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
 Société Anonyme / Capital 25.000.000 entièrement versés
 Succursale de Tunis, Avenue de France
 La Compagnie Algérienne fait l'escompte et le rachat du papier de
 commerce sur l'Algérie, la France et l'Étranger.
 Elle délivre des Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays ; se charge des
 ordres de bourse et de l'encaissement de tous coupons.
 La Compagnie Algérienne reçoit à Paris et dans ses succursales des fonds en
 dépôt. Elle paie aux déposants un intérêt variant de 1 à 3 0/0 l'an.
 Elle délivre des bons à 1 an rapportant 3 0/0 ; à 2 et 3 ans rapportant 3 1/2 0/0 ;
 à 4 et 5 ans rapportant 4 0/0 (net des impôts actuels).
 Les bons sont au porteur ou à ordre et peuvent s'endosser.

Messageries Universelles
P. DANA
 9, Rue Es-Sadikia, 9 — Tunis
Camionnage
 aux Vapeurs, Gares, Villes, Hôtels
 ET VIE-VERSA
 Par colis ordinaire 0. 50
 par petits Colis 0,25
 Expéditions par grande et petite vitesse
 Embarquements - Débarquements
 Opérations de douane

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE
ANGLAISE ET VIENNOISE
 TUNIS. — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, — TUNIS
MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie
 Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwiches, noir et blanc
 Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café
Pâtisserie de premier ordre
 Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals
 Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie
SAINT-LOUIS de Marseille.
ON PORTE A DOMICILE
 Succursale à SOUSSE, angle des rues du Marché et Villedon

MAISON MODÈLE
 Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunisi
 Succursale à Bizerte
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE
 POUR HOMMES ET ENFANTS
 Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES
 Coupeurs des Premiers Maisons de Paris
 Chemiserie - Bonneterie
DÉPOT DES USINES TORRILHON* et Co
 DE CLERMONT-FERRAND
 Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gag, arrosage.
 Caoutchouc pour toutes industries, vêtements indécomposables.
 Le touriste pour bicyclette (breveté g. d. g.), increvable, remplaçant avantageuse-
 ment le pneumatique.
 S'adresser MAISON MODÈLE, 72, Avenue de la Marine Tunis

Cie Franco-Tunisienne de Navigation
 Siège social, 7, rue de la République, Marseille
 Agence de Tunis
 Services réguliers entre le Languedoc, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et Malte
 Transport des passagers et des marchandises
 Le vapeur français *Ville-de-Soussé*, capitaine Navaroli, partira de
 Marseille pour Tunis direct le samedi 18 octobre 1902 et repartira de
 Tunis pour Bône, Philippeville, Cette et Marseille le mardi 21 octo-
 bre.
 Prix des passages pour Bône : 1^{re} classe, 25 fr. avec nourriture
 pont, 10 fr. (sans nourriture).
 Un emplacement spécial est réservé pour le transport des bestiaux.
 Pour fret, passages et renseignements s'adressez à l'agence de la
 Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es-Sadikia, Tunis

Eaux Minérales Naturelles Froides
D'AIN-GARCI
 Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique
SOURCE RÉGENCE | **SOURCE PASTEUR**
 Très peu gazeuse | Gazeuse
 Dépôts à Tunis :
 chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers
 et Marchands d'eaux minérales
 Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société ano-
 nyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris
 Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pasteur
 que l'on désire.

DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES
 Peintures et Fournitures pour Machines
MAISON FONDÉE EN 1890
Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage — TUNIS
 Dernière et définitive saison de la liquidation de marchandises
 restant dans les magasins
LA
Maison de Paris
 Tunis, 3, rue d'Italie et rue Hannon, Tunis
 Nouveaux rabais sur tous les articles pour cause de fermeturs irrévoca-
 ble fixée au 1^{er} février 1903.
VENTE DU MATÉRIEL EN BLOC OU EN DÉTAIL
 Marchandises existant en magasin :
 200 complets draperie pour hommes à partir de 12 francs ; 100 complets
 draperie pour jeune gens à partir de 8 francs ; 200 costumes pour en-
 fants, depuis 4 francs ; 300 chemises, depuis 2 fr 75 ; 200 pantalons de-
 puis 1 fr 95 ; 200 pardessus, depuis 10 francs.
 Vêtements caoutchouc, robes de chambre, coins de feu, vareuses, péle-
 rines. Le tout est vendu à vil prix pour liquider au plus vite.

CIE DE NAVIGATION MIXTE
 Cie TOUACHE - paquebots-poste français - Agence de Tunis
 Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie,
 l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de dépêches et de marchandises
ARRIVÉE DE BIZERTE tous les mardis, à 5 h. du matin.
 — A MARSEILLE, tous les mercredis, à 5 h. 15 du matin.
 — DE PALERME, tous les jeudis, 7 heures du matin.
 — DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 4 h. 15 m.
 — DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax,
 Méhdia, Monastir, Soussé), tous les samedis à 9 h. 30 s.
 — A MARSEILLE, tous les samedis, à 5 h. du matin.
DÉPART DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 2 h. s.
 — DE TUNIS POUR PALERME, tous les mardis, à 3 h. s.
 — DE PALERME POUR TUNIS, tous les mercredis, à 3 h. s.
 — DE MARSEILLE POUR TUNIS, LA COTE TUNISIENNE
 et TRIPOLI, tous les mercredis, à 1 h. s.
 — DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les jeudis, à 1 h. s.
 — DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Soussé, Mo-
 nastir, Méhdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les ven-
 dredis, à 9 heures du soir.
 — DE MARSEILLE POUR BIZERTE et TUNIS, tous les sa-
 medis, à 6 h. du s.
 La Compagnie accepte avec connaissements directs les mar-
 chandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Ri-
 chelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque,
 l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la
 Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et tous les points
 desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.
 La Compagnie délivre également à toute époque des billets de
 passage de Tunis à Paris et retour.
 Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tun-
 nis, 8, rue d'Alger.
 L'Agent principal, J.-B. PÉDRUPÉ

Crédit Foncier & Agricole d'Algérie
 Société anonyme. Capital : 30 millions
 Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia
 Agences à Soussé et Bizerte
 Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres,
 encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.
 Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2 1/2 % - 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.
LOCATION DE COFFRES-FORTS

MAISON MODÈLE
 Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunisi
 Succursale à Bizerte
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE
 POUR HOMMES ET ENFANTS
 Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES
 Coupeurs des Premiers Maisons de Paris
 Chemiserie - Bonneterie
DÉPOT DES USINES TORRILHON* et Co
 DE CLERMONT-FERRAND
 Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gag, arrosage.
 Caoutchouc pour toutes industries, vêtements indécomposables.
 Le touriste pour bicyclette (breveté g. d. g.), increvable, remplaçant avantageuse-
 ment le pneumatique.
 S'adresser MAISON MODÈLE, 72, Avenue de la Marine Tunis

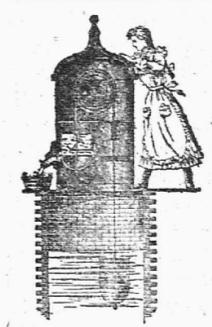
VINS ET EAUX-DE-VIE
 DU
DOMAINE DE POTINVILLE
F. BERNET
 23, rue d'Italie, TUNIS
 Liqueurs de Marque - Livraison à Domicile
M. Louis FOUBERT
 Courtier maritime et Commercial
 14, rue Es-Sadikia, 14 - TUNIS
 CAMIONNAGE
 FORMALITÉ EN DOUANE
 Expéditions
 pour tous pays par grande et petite vitesse
 Service spécial de Déménagements
 Correspondants en France et à l'étranger
MAGASINS DE DÉPÔTS
USINE
du Djebel Bou-Khornine
 (HAMMAM-LIF)
CHAUX ET CEMENTS
F. THERMES
 DÉPÔT A TUNIS :
 6 bis, rue de Hollande, 6 bis
 NOTA. — Adresser la corres-
 pondance à M. F. THERMES,
 Hammam-Lif.

BOIS DE CHAUFFAGE
 Charbon de bois, houille
 et briquettes
A. MILITTE
 Magasins : rue du Maroc, ancien
 Fondouk au Charbon.
TUNIS



"L'AERMOTOR"
 EN ACIER GALVANISÉ, A RÉGLAGE AUTOMATIQUE
 Agent Général : P. LECLERQ
 11, Rue Es-Sadikia - Tunis

DOMAINE DE POTINVILLE
 P. POTIN, propriétaire
CHAUX HYDRAULIQUE
et Ciments
 VENTE AU DÉTAIL : Avenue de Carthage



SUPPRESSION DES POMPES
 et des Puits ouverts
 Les Docteurs conseillent pour avoir toujours
 de l'eau saine, de les remplacer par le
Dessus de Puits de sécurité
 qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs
 et empêche tous les accidents, système breveté,
 hors concours dans diverses Expositions, se
 plaçant sans frais et sans réparations sur
 tous les puits.
 Prix : 150 fr. paiement après satisfaction
 S'adresser à MM. MM. L. JONET et Co
 à Raisnes (Nord)
 Fournisseurs de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, des
 Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et d'autres
 grandes Compagnies, ainsi que d'un grand nombre de communes.
NOMBREUSES RÉFÉRENCES
 fonctionnant à 100 mètres de profondeur
 Une fillette de dix ans tire l'eau sans fatigue à toutes
 les profondeurs
 Ville de PARIS, Exposition de 1900
 Membre du Jury, Hors Concours
On demande DES REPRESENTANTS

Aux Armes de Saint-Etienne
 23, rue Al-Djazira — TUNIS
Veuve C. BOURY
Armes de chasse et de tir. Articles de chasse
BICYCLETTES des premières fabriques françaises
 Appareils de pesage de tous systèmes
Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balance
DÉPÔT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

Comptoir National d'Escompte de Paris
 Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés
 Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, Sfax, GABÈS
 Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur mar-
 chandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres sou-
 scriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.
DÉPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES
 A vue, 2 1/2 % - jusqu'à 13 mois 2 1/2 % - de 18 mois à 2 ans 2 1/2 % - au delà 3 %
LOCATION DE COFFRES-FORTS
 Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des
 valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.
 Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécu-
 rité contre le vol et l'incendie.
 Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

MAISON DESPEROUX
 FONDÉE EN 1833
 à El-Afrane (banlieue de Tunis), carrière du Djebel-Carrouba
FOURS A FEU CONTINU
Chaux hydraulique, Chaux en pierre
PLATRE
 — « Pierre à bâtir et Pierre de taille » —
BRIQUETERIE DE PREMIER ORDRE
 Briques plates et creuses. Pavés et dalles
 Pour les commandes s'adresser 12 Avenue de Carthage, et
 à son usines à El-Afrane, banlieue de Tunis.